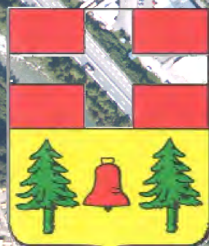


ROGNAIX



# RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



*Les bons réflexes*

# Rognaix et les risques majeurs

La commune de Rognaix participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## RISQUES MAJEURS

### Rognaix

#### Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

#### Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



# Les crues torrentielles et inondations

La partie basse de la commune de Rognaix est traversée par quelques ruisseaux qui se jettent dans l'Isère. Comme l'Isère, ces cours d'eau sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Ces crues transportent parfois de grandes quantités de matériaux qui peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui en rompant peuvent libérer une vague dévastatrice.

## Historique des évènements :

**15 Septembre 1940** : suite à des pluies diluviennes, le Nant Clément envahit 16 hectares de prairies, champs et vignes en les recouvrant de boue et de matériaux divers. La route des Teppes est coupée sur 200 mètres.

**Janvier 1953** : l'Isère en crue franchit la voie ferrée en passant sous la passerelle de Varambon et inonde les terrains et les caves du hameau des Isles.

**12 au 20 Janvier 1955** : de fortes pluies associées à la fonte des neiges entraînent une crue du Nant Clément qui submerge plus de 20 hectares de terrains, emporte des canalisations d'eau potable et noie la cour de l'école sous 50 cm d'eau. La route des Teppes est à nouveau coupée



Données : Arlysère – PIZ 2007 – AZI 2002  
Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin

## Carte des risques d'inondation

(selon le PIZ2007 et l'AZI 2002)

**1<sup>er</sup> Juillet 1993** : suite à un gros orage, le ruisseau du Bayet, situé en limite avec la commune de St Paul, déborde à la sortie de la gorge et envahit la scierie ainsi qu'une propriété. Plusieurs centaines de mètres cubes de bois sciés sont emportés vers l'Isère.

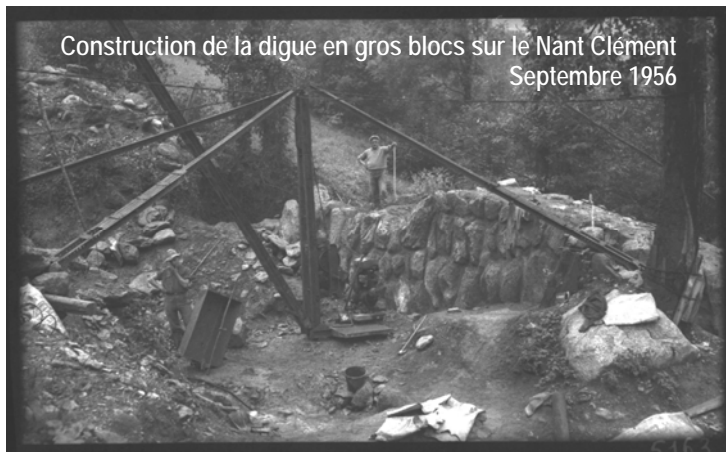
**22 Mars 2001** : une crue du Nant Clément remplit la plage de dépôt de quelques 10 000 mètres cubes de matériaux. L'ouvrage ne peut en revanche stopper la boue qui recouvre la route départementale sous 1 mètre de dépôt.



Source : RTM73

Débordement du torrent du Bayet à St Paul  
1<sup>er</sup> Juillet 1993

Construction de la digue en gros blocs sur le Nant Clément  
Septembre 1956



En 1990, le conseil municipal a décidé de faire construire une plage de dépôt pour stopper les matériaux charriés par les crues du Nant Clément.

Cet ouvrage, construit en amont du hameau des Teppes en 1992, permet de contenir plusieurs milliers de mètres cubes de gravats. Il a parfaitement joué son rôle lors des crues de 2001, 2002 et 2004.

Suite aux crues qui y déposent des matériaux, la zone de dépôt est curée afin de reconstituer la capacité de stockage.

## Les ouvrages de protection

Suite aux dégâts provoqués par les débordements du Nant Clément, des travaux de protection ont été entrepris en 1956 pour limiter les dégâts engendrés par les crues. Ainsi, une digue en gros blocs maçonnés a été érigée pour contenir les écoulements.



La plage de dépôt du Nant Clément

### Les bons réflexes



**Fermez les portes, fenêtres, soupiraux**

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



**Montez dans les étages**

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



**Coupez le gaz et l'électricité**

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



**Ne téléphonez pas**

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

### Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever **régulièrement** les **embâcles** et **débris** qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'**entretenir les berges** du cours d'eau.



### La prise en compte des risques dans l'aménagement

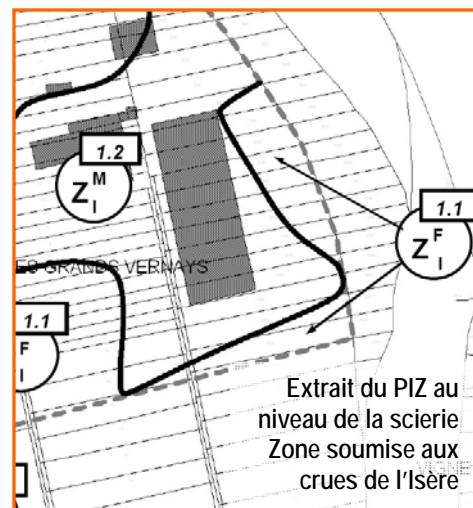
#### L'Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'atlas des zones inondables de l'Isère sur la section Albertville-La Léchère a été réalisé en 2002 par la société Hydrétudes, sous la direction de la DDE de la Savoie. Ce document de référence recense tous les secteurs inondables par l'Isère en crue centennale sur une carte qui distingue 4 niveaux d'intensité. Il permet ainsi d'assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et d'information aux populations.

#### Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 2007, est un **document informatif** qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU.

Dans les zones soumises aux risques naturels, et notamment dans les secteurs soumis aux inondations, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de **mesures de protection individuelles ou collectives adaptées** en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Extrait du PIZ au niveau de la scierie  
Zone soumise aux crues de l'Isère



# Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, qui peut se traduire par diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des sites et des matériaux considérés. Dans nos régions de montagne, on distingue plusieurs types de mouvements de terrain : les effondrements, les chutes de rochers, les glissements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement. Sur le territoire de Rognaix, les deux principaux types de mouvements de terrain auxquels les habitants peuvent être exposés sont le glissement de terrain et surtout la chute de rochers.

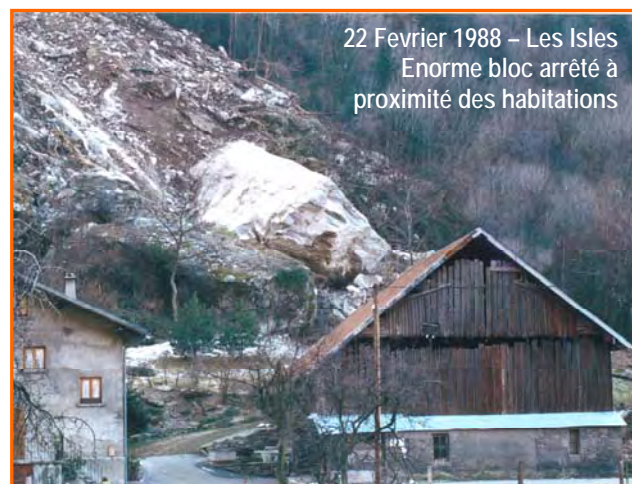
## Historique des principaux phénomènes

**Juin 1985** : Eboulement à La Rochette

**22 Février 1988** : aux Isles, 5000 tonnes de granite dévalent la montagne et s'arrêtent à quelques mètres d'une habitation. Le plus gros bloc mesurait 10 mètres de haut et 30 mètres de long. Les 4 occupants de la maison menacée seront relogés pendant 3 mois.

**Juillet 1990** : un bloc de 12 mètres cubes les pentes du Rocher de la Dent et vient s'arrêter à 25 mètres d'une habitation de Varambon.

**24 Mars 1998** : sur le même versant, 5 blocs se détachent et s'arrêtent à proximité des habitations, aux Teppes et à Varambon.



Filets pare-blocs - La Rochette

## Les mesures de prévention

### Les travaux de protection

En 1985, suite à l'éboulement survenu au hameau de la Rochette, des filets pare-blocs furent installés par la commune afin de protéger les habitations.



Merlon de protection - Les Teppes

Au niveau du hameau des Teppes, une digue de protection contre les chutes de blocs a également été érigée.

Construit en 2000, cet ouvrage en remblais renforcé par des enrochements permet de stopper les rochers en pied de pente sur une longueur de près de 250 mètres.

### Les bons réflexes

#### Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

#### Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

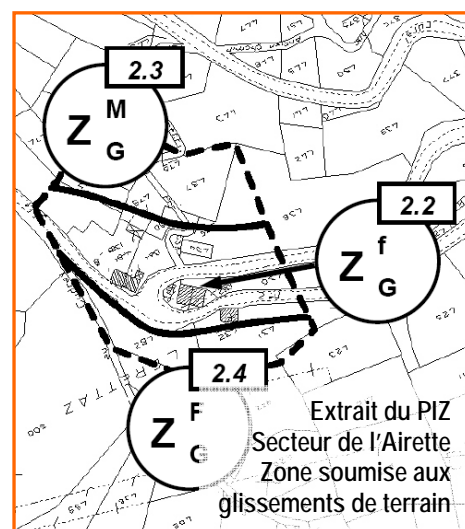


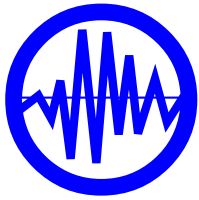
Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

### La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ en 2006 permet de répondre aux objectifs de prévention des risques de mouvements de terrain en règlementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, mise en place d'ouvrages de protection, interdiction de rejet d'eau par infiltration... Le PIZ est consultable en mairie.





# Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Rognaix est classée en zone d'aléa sismique moyen selon le nouveau zonage. (voir carte ci-dessous)

## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

### Après la 1<sup>ère</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



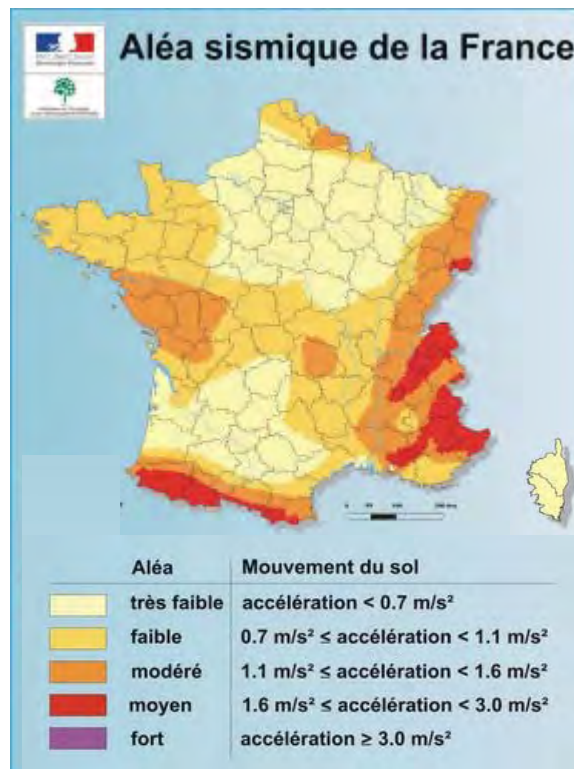
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

## Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

## Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

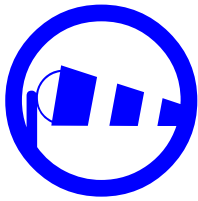
Association Française du Génie Parasismique :

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Rognaix.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Pluie - Inondations



Toiture emportée par le vent à Ugine

## Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Elagage

## Les bons réflexes



**Renseignez-vous**

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



**Soyez vigilants**

Suivez les conseils donnés par météo france



**Rentrez chez vous**  
**Fermez les ouvertures**

Évitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



**Écoutez la radio**  
**France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

Pour vous informer de l'évolution de la situation

## Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.



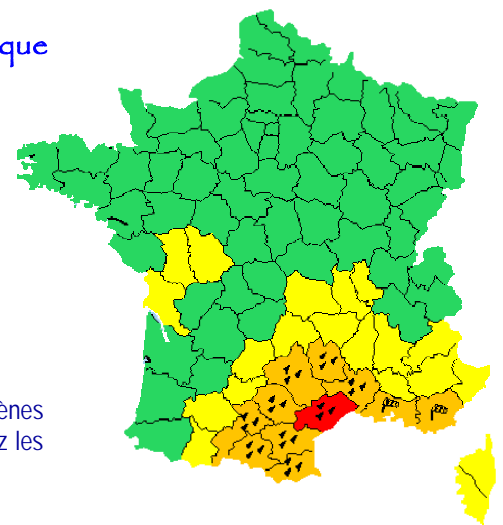
**Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



**Soyez très vigilant;** des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



**Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



# L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)



**Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités**

## Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

### Les bons réflexes



**Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**

*Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs*



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**

*Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri*



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

*Pour vous informer de l'évolution de la situation*



**Ne téléphonez pas**

*Pour libérer les lignes pour les secours*



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

*Leurs enseignants s'en occupent !*

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

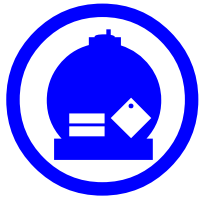
À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Rognaix et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





# Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Rognaix. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

## Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

## Prévention et réglementation :

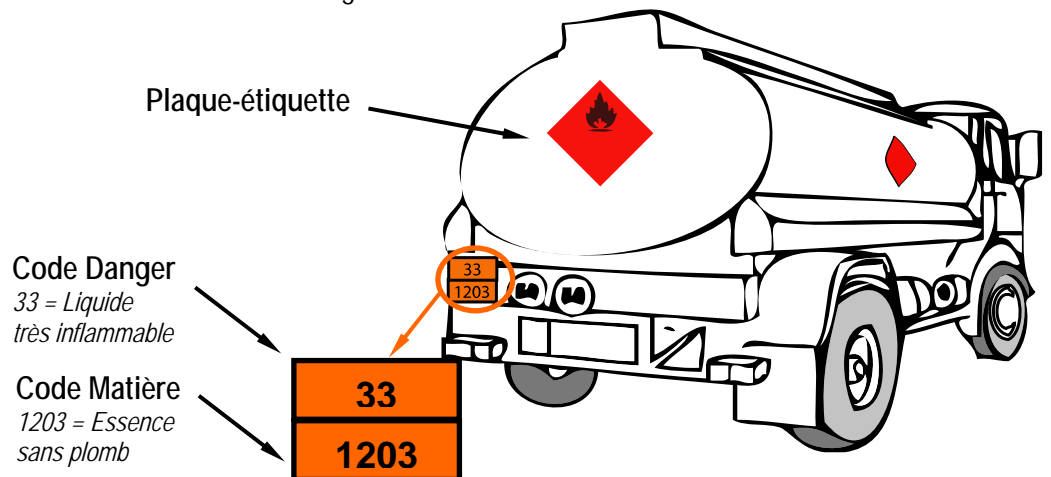


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

## Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.




Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



# La rupture de barrage

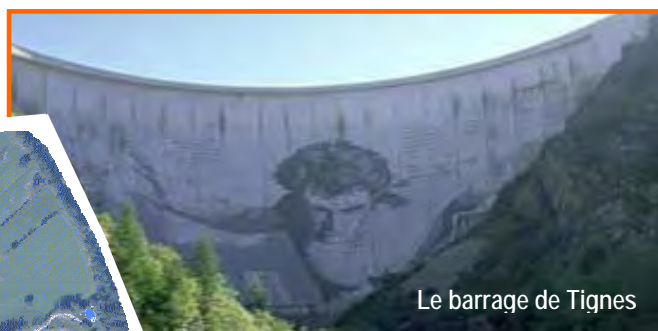
La commune de Rognaix est située à l'aval du barrage de Tignes. L'effacement total et instantané de ce barrage, bien qu'extrêmement peu probable, provoquerait néanmoins une élévation du niveau de l'Isère de quelques 25 mètres, environ 1 h 15 après la rupture de l'ouvrage, inondant ainsi la plupart des secteurs habités de la commune (voir carte ci-contre).

## Carte des risques liés aux barrages (dans le cas du scénario le plus pessimiste)

 Zone submergée en cas de rupture totale

## Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.



Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours.

Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive

Source : PPI Grands Barrages  
Conception : Arlysère - OCM  
BD Ortho 2006 - IGN :  
Copie et reproduction interdites

## Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.



# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

**Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !***

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

**Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***gagnez les hauteurs rapidement !***

**Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

**Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur **103.9 Mhz**



## Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement  
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

## Pour en savoir plus :

Mairie de Rognaix : 04 79 38 21 94

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

# Les bons réflexes en cas de risque

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz  
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas  
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !  
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Mouvements de terrain



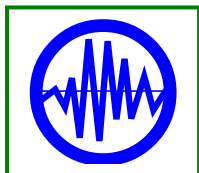
Eloignez vous de la zone dangereuse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

## Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04 79 32 00 17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Rognaix : 04 79 38 21 94



## Commune de Rognaix

*Les Grangets – 73 730 ROGNAIX*

*Tél (04) 79 38 21 94 - Fax (04) 79 38 21 94 - Mail : [commune.de.roгнаix@wanadoo.fr](mailto:commune.de.roгнаix@wanadoo.fr)*

***Horaires d'ouverture :***

*mardi : 9h00-11h00*

*jeudi : 16h00-18h00*

*vendredi : 14h00-16h00*



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

» Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités  
» Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex  
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr) - Internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

Directeur de publication : Alvaro MARSON

Comité de rédaction : Olivier CARTIER-MOULIN, Claudie LEGER

Crédits photographiques et documentaires : Mairie de Rognaix, IRMa, RTM 73, Amis du Patrimoine de Basse Tarentaise, Claudie LEGER